FOUNDATION FOR BLACK COMMUNITIES

GUIDE DU DEMANDEUR

SUBVENTION POUR ACCÉLÉRER LES GRANDES IDÉES DES COMMUNAUTÉS NOIRES 2.0

2024

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund

Canada

FOUNDATION FOR BLACK COMMUNITIES

FONDATION POUR LES COMMUNAUTÉS NOIRES

TABLE DES MATIÈRES

À propos de la Fondation pour les communautés noires.....3

Subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires 2.0, 2024.....3

Notre Approache.....3

Eligibility.....5

Initiatives admissibles.....5

Initiatives non admissibles.....6

Activités générales non admissibles.....7

Prestation de ressources aux communautés noires.....8

Volets de financement.....8

Volet Activités de base | jusqu'à 30 000 $.....8

Volet Catapulte | jusqu'à 80 000 $.....11

Volet Espaces communautaires | jusqu'à 200 000 $.....15

Processus de sélection.....20

Cercles de sélection communautaires.....20

Critères de sélection.....20

Exigences en matière d'établissement de rapports.....21

Présentation d'une demande.....22

Calendrier.....23

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund

Canada

À propos de la Fondation pour les communautés noires

Il y a longtemps que les communautés noires revendiquent une nouvelle approche à la philanthropie. La Fondation pour les communautés noires (FPCN) a été créée pour répondre à cet appel et pour faire en sorte que toutes les personnes et les communautés noires puissent s'épanouir et définir leur propre avenir. Fondée en 2020 avec comme mission de transformer les communautés, la FPCN est la première fondation philanthropique du Canada qui veille à ce que les organismes au mandat axé sur les Noirs, dirigés par des Noirs et au service des Noirs aient les ressources dont ils ont besoin pour avoir un impact significatif.

SUBVENTION POUR ACCÉLÉRER LES GRANDES IDÉES DES COMMUNAUTÉS NOIRES 2.0, 2024

La Subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires 2.0, 2024 de la FPCN représente un investissement important de 9,5 millions de dollars pour reconnaître et soutenir des initiatives axées sur des solutions et dirigées par des communautés noires au Canada. Ce programme fournira des fonds pour répondre à certains des besoins immédiats et directs des communautés noires et offrira de nouvelles perspectives aux fins de l'élaboration de programmes de financement futurs.

Cette subvention fournit des fonds souples d'un an pour accroître la capacité d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif au mandat axé sur les Noirs, dirigés par des Noirs et au service des Noirs qui luttent contre le racisme envers les Noirs et qui améliorent les résultats sociaux et économiques pour les communautés noires.

Les demandes peuvent être soumises du 1er octobre au 8 novembre 2024 à 23 h 59 HP.

Notre Approache

La FPCN est le premier organisme en son genre, et notre objectif est de comprendre, de reconnaître et de souligner la recherche de solutions dans les communautés noires.

[1] *"physical community spaces" refers to a designated area, building, or facility where members of the local Black community can gather, interact, and engage in various activities. It serves as a hub for social, cultural, educational, or recreational purposes, fostering connection, collaboration, and inclusivity among the community".*

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

Mais nous devons d'abord demander aux communautés de nous aider à orienter les initiatives de financement et les programmes futurs. Nous avons besoin de la voix et de l'expertise de toutes les communautés noires. La FPCN met l'accent sur l'importance de la communauté et adhère à la croyance que nous sommes tous liés et que nous pouvons améliorer nos conditions de vie en améliorant celles de personnes qui nous entourent.

Cette approche met l'accent sur les connaissances, la créativité, les expériences et les idées des personnes les plus proches des résultats souhaités des programmes. Toutes les demandes seront examinées par des membres des communautés noires. Nous plaçons ainsi la confiance, la justice et la capacité d'agir au centre de notre philosophie, et la FPCN utilise cette approche pour perturber et démocratiser l'approche philanthropique.

La FPCN reconnaît aussi qu'il y a un important travail historique à faire pour soutenir les communautés aux prises avec les plus grands obstacles et qui ont le moins d'accès au financement dans les domaines de la justice climatique, de la justice pour les personnes handicapées et de la justice relative aux genres. Ceci inclut les membres de la communauté 2SLGBTQI+, les femmes et les filles, les membres de la communauté trans, les personnes à faible revenu, les personnes handicapées, les personnes sourdes, les personnes nouvellement arrivées au pays, les migrantes et migrants, les personnes anciennement incarcérées et les personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire. La FPCN soutient des approches intersectionnelles, anti-oppressives, décoloniales et axées sur la justice qui favorisent un avenir où toutes les communautés noires peuvent prospérer.

La Subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires 2.0, 2024 a été façonnée par la contribution de la communauté. Cependant, nous reconnaissons qu'il s'agit d'un processus continu et nous prévoyons mettre sur pied de futures initiatives de financement pluriannuelles sur la base des leçons tirées de ce deuxième cycle de financement.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

Admissibilité

Seuls les organismes admissibles peuvent présenter une demande dans le cadre de la Subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires 2.0, 2024. Pour être admissibles, il doit s'agir :

- **D'organismes dirigés par des Noirs, au mandat axé sur les Noirs et au service des Noirs (B3)**

  - **Organisme dirigé par des Noirs:** Ces organismes sont dirigés et gouvernés principalement par des Noirs. Au moins deux tiers de leurs dirigeants et dirigeantes, y compris les membres de leur équipe de direction et conseil d'administration, sont noirs. Il s'agit ici de s'assurer que les décisions, les politiques et l'orientation stratégique de l'organisme reflètent les expériences vécues et les priorités des Noirs.

  - **Organisme au mandat axé sur les Noirs:** Ces organismes servent principalement les communautés noires de façon permanente en abordant des enjeux et en fournissant des services particulièrement pertinents pour les Noirs. Leurs programmes et initiatives sont conçus pour relever les défis qui touchent les communautés noires de façon disproportionnée.

  - **Organisme au service des Noirs:** Les services, les mécanismes de soutien et les ressources de ces organismes sont conçus pour aider les communautés noires et leur sont consacrés, ce qui garantit que les services et programmes de ces groupes répondent aux besoins des Noirs, même si les bénéficiaires comprennent d'autres groupes.

- **D'un organisme de bienfaisance enregistré, d'un organisme sans but lucratif constitué en personne morale ou d'un organisme sans but lucratif ou groupe non constitué en personne morale qui travaille avec un partenaire constitué en personne morale.** Les groupes non constitués en personne morale pourraient être des collaboratifs noirs, des syndicats étudiants, des groupes à affinité, etc.

- **D'un organisme situé au Canada**

Initiatives admissibles

En remplissant votre demande, vous aurez l'occasion de nous décrire l'initiative proposée. Seules les initiatives admissibles pourront être financées. Pour être admissibles, les initiatives doivent:

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

- **aborder au moins un des trois domaines d'intervention visés par la subvention:** lutte contre le racisme envers les Noirs, amélioration des résultats sociaux et amélioration des résultats économiques.
- **aborder un ou plusieurs des** objectifs de développement durable et des déterminants sociaux de la santé.
- **être mises en œuvre dans les délais proposés, en respectant les fonds accordés** et en s'assurant que les fonds sont dépensés avant le 31 mars 2026.
- **ne pas être incluses dans la liste des activités non admissibles ci-dessous:**
    - » **Groupes, collaboratifs et organismes sans but lucratif non constitués en personne morale**: Les organismes à but non lucratif, les collaboratifs et les groupes non constitués en personne morale doivent s'associer à des organismes à but non lucratif ou à des organismes de bienfaisance constitués en personne morale pour avoir accès au financement de la FPCN. Si votre organisme n'a pas de partenaire constitué en personne morale au moment de présenter la demande, vous ne serez pas admissible au financement. Veuillez noter que la FPCN exigera un accord collaboratif entre le groupe ou l'organisme à but non lucratif non constitué en personne morale et son partenaire constitué en personne morale qui décrit les modalités et l'objectif de la collaboration.

Si vous avez d'autres questions au sujet de votre admissibilité, veuillez contacter grants@forblackcommunities.org.

Organismes non admissibles

Les organismes suivants ne sont pas admissibles au financement :

- les organismes dont le mandat n'est pas axé sur les Noirs, qui ne sont pas dirigés par des Noirs ou qui ne sont pas au service des Noirs;
- les organismes ou les sociétés à but lucratif;
- les particuliers;
- les organismes commerciaux, comme les associations professionnelles, les chambres de commerce et les associations condominiales;
- les entités provinciales et territoriales comme les hôpitaux, les centres médicaux,

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

les écoles, les écoles privées, les universités, les collèges, les autorités de santé publique, les municipalités et les entités contrôlées par une municipalité, y compris les administrations municipales, les administrations régionales et les districts régionaux;

- les organismes qui participent principalement à des activités politiques en soutien ou en opposition à tout parti politique, à tout représentant élu ou encore à tout candidat à une fonction publique.

Activités générales non admissibles

Veuillez noter que chaque volet de la subvention comporte des activités supplémentaires particulières qui ne sont pas admissibles. Les activités suivantes ne sont pas admissibles aux subventions de la FPCN :

- le financement de déficits;
- l'achat ou la vente d'alcool ou de cannabis, le financement des permis et des licences connexes ou la rénovation ou réparation d'installations ou d'espaces utilisés pour vendre de l'alcool ou du cannabis;
- les activités politiques en soutien ou en opposition à tout parti politique, à tout représentant élu ou encore à tout candidat à une fonction publique;
- les activités religieuses ou qui comportent une exigence de participation à quelque dimension de croyance que ce soit (par exemple : une église qui tient une cuisine communautaire peut faire une demande pour les coûts correspondant aux fournitures et aux salaires du personnel, mais pas pour les activités qui sont principalement de nature religieuse);
- les rénovations ou les réparations des locaux utilisés pour des pratiques ou observances religieuses;
- les campagnes de financement ou de capitalisation;
- les activités, programmes ou services qui ne fournissent aucun avantage aux communautés noires du Canada;
- les activités, programmes ou services réalisés ou fournis à l'extérieur du Canada;
- les activités réalisées ou les frais encourus avant le début de la date précisée dans le contrat relatif à la subvention de la FPCN.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

Prestation de ressources aux communautés noires

Volets de financement

Nous accepterons des demandes dans le cadre de la Subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires 2.0, 2024 d'organismes B3 admissibles qui en sont à diverses étapes de la mise en œuvre de projets et de programmes qui ont un effet positif sur les communautés noires. Il y a trois volets de financement.

Veuillez sélectionner le volet de financement qui correspond aux besoins actuels de votre organisme ou groupe. **Veuillez noter que votre organisme ou groupe peut présenter une demande que pour un seul volet de financement.**

Les trois volets de financement sont les suivants :

- le volet **Activités de base** offre des fonds pouvant atteindre **30 000 $** pour financer des besoins de base et opérationnels sans aucun lien avec les programmes;
- le volet **Catapulte** offre des fonds pouvant atteindre **80 000 $** pour investir dans de nouvelles idées ou élargir des programmes et services existants;
- le volet **Espaces communautaires** offre des fonds pouvant atteindre **200 000 $** pour investir dans des projets d'immobilisations et d'infrastructure sociale.

VOLET ACTIVITÉS DE BASE | JUSQU'À 30 000 $

Description

Soutenir la viabilité à long terme et la santé des organismes demandeurs en finançant les coûts fixes comme les frais généraux[1] et le renforcement des capacités afin d'améliorer et de consolider leurs opérations.

Objectifs

Activités de bas vise à atteindre les objectifs suivants:

- Renforcer la capacité organisationnelle et l'efficacité opérationnelle;

[1] "Par « frais généraux », on entend les dépenses administratives et générales permanentes nécessaires au fonctionnement de l'organisme, mais qui ne sont pas directement liées à des programmes ou services particuliers. Ces dépenses comprennent les coûts liés à la gestion, aux campagnes de financement, à la comptabilité, au loyer, aux services publics, aux fournitures de bureau et à d'autres dépenses opérationnelles générales.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

- Soutenir la viabilité à long terme des organismes dirigés par des Noirs, au mandat axé sur les Noirs et au service des Noirs;
- Renforcer la capacité organisationnelle et les fonctions de base;
- Permettre aux organismes de mieux accomplir leur mission et de répondre aux besoins de la communauté.

Demandeurs Admissibles

- Organismes de bienfaisance enregistrés en règle auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) OU organismes sans but lucratif constitués en personne morale en vertu d'une loi fédérale ou provinciale OU groupes ou collectifs non constitués en personne morale dirigés par des Noirs, au mandat axé sur les Noirs et au service des Noirs;
- Organismes dirigés par des Noirs, au mandat axé sur les Noirs et au service des Noirs à tous les niveaux de l'organisme, y compris au niveau de la gouvernance et des opérations :
    - » Au moins deux tiers (2/3) des membres de la direction, du personnel et du conseil d'administration de l'organisme doivent s'identifier comme Noirs;
- Organismes qui démontrent un besoin clair de renforcement des capacités ou de soutien opérationnel.

Les organismes et les groupes admissibles peuvent demander jusqu'à 30 000 $ pour financer leurs besoins de base. Ce volet finance des activités de base liées à la réussite opérationnelle de l'organisme ou du groupe.

Types de Dépenses Admissibles

Les dépenses suivantes sont admissibles à des fonds dans le cadre de ce volet de la subvention :

- Amélioration des communications;
- Systèmes de gestion financière ou formation;

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

- Renforcement des capacités en matière de campagnes de financement;
- Mobilier et équipement de bureau;
- Activités d'amélioration de la gouvernance;
- Frais associés au perfectionnement professionnel;
- Loyer et services publics;
- Processus de planification stratégique;
- Mises à niveau technologiques et des logiciels;
- Autres activités de renforcement des capacités (sous réserve d'approbation).

Types de Dépenses Non Admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles à des fonds dans le cadre de ce volet de la subvention :

- Coûts associés à la mise en œuvre de programmes;
- Dépenses d'investissement (par exemple, achat d'un bâtiment, rénovations importantes);
- Remboursement de dettes ou financement d'un déficit;
- Dépenses encourues avant l'approbation de la subvention;
- Activités politiques ou religieuses.

REMARQUE: il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les dépenses admissibles. **Ce volet principal concerne les frais généraux de fonctionnement et non les dépenses liées à la prestation de programmes ou de services.**

Exemples

- Un organisme doit embaucher un directeur administratif ou une directrice administrative pour l'aider à diriger les opérations quotidiennes.
- Un groupe de jeunes noirs demande des fonds pour embaucher un conseiller pour élaborer leur structure de gouvernance.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

- Un organisme de bienfaisance demande des fonds pour acheter du mobilier de bureau.
- Un organisme B3 achète des technologies de l'information, de l'équipement et du matériel.

La FPCN fournit l'ensemble des questions relatives à la demande de subvention afin de vous aider à préparer votre demande avant sa soumission finale dans le portail de présentation des demandes. Vous pouvez utiliser les questions pour rédiger vos réponses à l'avance, rassembler tous les documents requis et planifier avec votre équipe.

Vous pouvez accéder aux questions relatives au volet Activités de base ici

VOLET CATAPULTE | JUSQU'À 80 000 $

Description

Soutenir la conception ou la réalisation de projets[2], de programmes ou de services qui bénéficient directement aux communautés noires du Canada.

Objectifs

Le volet Catapulte vise à atteindre les objectifs suivants :

- Soutenir des initiatives existantes ou nouvelles qui répondent à des besoins particuliers au sein des communautés noires.
- **Nouvelles approches et nouvelles idées:** les organismes et les groupes qui créent ou qui lancent de nouveaux programmes, projets ou services, qui essaient de nouvelles approches ou qui explorent ou expérimentent peuvent demander la subvention.
- **Élargissement des programmes ou services:** les organismes et les groupes qui prévoient élargir ou maintenir des programmes, projets ou services existants peuvent demander la subvention.

[2] Par « projet », on entend une initiative qui ne consiste pas à fournir directement un service à une communauté, mais à prévoir des activités comme la convocation d'un groupe de personnes pour élaborer une stratégie ou un plan d'action. Les projets sont généralement axés sur la planification, l'organisation ou la préparation d'initiatives plus vastes.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

- Améliorer la conception des programmes et la prestation des services.
- Accroître l'offre et l'accessibilité de services communautaires pertinents qui améliorent :
    - » les conditions socioéconomiques;
    - » les arts et la participation culturelle;
    - » la santé et le bien-être;
    - » la participation communautaire;
    - » les efforts pour lutter contre le racisme anti-Noirs.

Demandeurs Admissibles

- Organismes de bienfaisance enregistrés en règle auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) OU organismes sans but lucratif constitués en personne morale en vertu d'une loi fédérale ou provinciale OU une collaborative de groupes ou collectifs non constitués en personne morale;
- Organismes dirigés par des Noirs, au mandat axé sur les Noirs et au service des Noirs à tous les niveaux de l'organisme, y compris au niveau de la gouvernance et des opérations :
    - » Au moins deux tiers (2/3) des membres de la direction, du personnel et du conseil d'administration de l'organisme doivent s'identifier comme Noirs;
- Les initiatives proposées doivent avoir lieu au Canada et servir les communautés noires du Canada;
- Les organismes doivent démontrer un lien clair avec les communautés noires qu'elles desservent et une bonne compréhension de celles-ci;
- Les organismes doivent fournir des preuves que la communauté soutient l'initiative proposée.

Les groupes et les organismes admissibles peuvent demander jusqu'à 80 000 $ pour explorer des approches et idées nouvelles et existantes visant à améliorer le bien-être socioéconomique des communautés noires, y compris la recherche, la conception, l'élaboration, l'essai et l'évaluation d'initiatives.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

Types de Dépenses Admissibles

Les dépenses suivantes sont admissibles à des fonds dans le cadre de ce volet de la subvention :

- Salaires et avantages sociaux du personnel directement liés à l'initiative;
- Matériel et fournitures pour le programme;
- Équipement nécessaire à l'exécution du programme;
- Loyer et services publics pour les locaux nécessaires pour livrer le programme;
- Coûts associés au marketing et au rayonnement;
- Perfectionnement professionnel lié à l'initiative;
- Frais d'évaluation et d'établissement de rapports;
- Frais de déplacement directement liés à la mise en œuvre du programme;
- Frais administratifs.

Types de Dépenses Non Admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles à des fonds dans le cadre de ce volet de la subvention :

- Dépenses d'investissement (par exemple, achat d'un bâtiment, rénovations importantes);
- Remboursement de dettes ou financement d'un déficit;
- Dépenses encourues avant l'approbation de la subvention;
- Activités politiques ou religieuses;
- Initiatives qui ne bénéficient pas directement aux communautés noires;
- Coûts couverts par une autre source de financement.

REMARQUE: le volet Catapulte **est réservé aux coûts associés à l'établissement de programmes et à la prestation de services (les coûts administratifs liés aux**

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

programmes peuvent être couverts).

Exemples

- Un organisme de bienfaisance prévoit acheter un nouveau réfrigérateur pour un club de cuisine;
- Un organisme à but non lucratif prévoit d'organiser un atelier ou un camp d'été pour les jeunes;
- Un organisme sans but lucratif qui dirige plusieurs programmes et services veut produire des vidéos de qualité dans le cadre de leur stratégie de communication;
- Une banque alimentaire doit rénover leurs installations et acheter un véhicule pour répondre à la demande de leurs clients âgés;
- Un refuge achète des manteaux d'hiver pour des jeunes qui habitent dans leur maison de transition;
- Un organisme B3 entreprend une étude de faisabilité pour un programme récréatif pour les jeunes dans leur communauté;
- Un organisme communautaire B3 planifie de mener de recherches majeures qui ont un effet sur les migrants noirs;
- Un organisme communautaire réalise une évaluation robuste d'un programme existant;
- Un groupe de parents noirs aimerait explorer la création d'organismes sans but lucratif pour assurer la sécurité alimentaire des aînés noirs dans leur communauté.

La FPCN fournit l'ensemble des questions relatives à la demande de subvention afin de vous aider à préparer votre demande avant sa soumission finale dans le portail de présentation des demandes. Vous pouvez utiliser les questions pour rédiger vos réponses à l'avance, rassembler tous les documents requis et planifier avec votre équipe.

Vous pouvez accéder aux questions relatives au volet Catapulte ici

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

VOLET ESPACES COMMUNAUTAIRES | JUSQU'À 200 000 $

Description

Soutenir l'acquisition, la construction, la rénovation et l'entretien d'espaces communautaires physiques[3] et de lieux de rassemblement qui bénéficient directement aux communautés noires du Canada.

Objectifs

Le volet Espaces communautaires vise à atteindre les objectifs suivants en contribuant à accroître l'existence, la durabilité et l'accessibilité d'espaces communautaires dirigés, possédés et gérés par des Noirs qui:

- favorisent un sentiment d'appartenance et de connectivité;
- améliorent la santé et le bien-être de la communauté;
- soutiennent l'inclusion économique et sociale.

Demandeurs Admissibles

- Organismes de bienfaisance enregistrés en règle auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) OU organismes sans but lucratif constitués en personne morale en vertu d'une loi fédérale ou provinciale;
- Organismes dirigés par des Noirs, au mandat axé sur les Noirs et au service des Noirs à tous les niveaux de l'organisme, y compris au niveau de la gouvernance et des opérations.
    - » Au moins deux tiers (2/3) des membres de la direction, du personnel et du conseil d'administration de l'organisme doivent s'identifier comme Noirs;
- Les projets proposés doivent avoir lieu au Canada et servir les communautés noires du Canada;

[3] "Par « espace communautaire physique », on entend un endroit, un bâtiment ou une installation où les membres de la communauté noire locale peuvent se rassembler, établir des relations et participer à diverses activités. Il sert de plaque tournante à des fins sociales, culturelles, éducatives ou récréatives, favorisant les liens, la collaboration et l'inclusion au sein de la communauté.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

- Les organismes doivent avoir exercé des activités au Canada pendant au moins trois (3) ans avant la date de dépôt de la demande;
- Les organismes doivent fournir des états financiers produits à l'externe pour l'année écoulée. Les états financiers acceptables comprennent les états vérifiés ou les rapports d'avis au lecteur;
- Les organismes doivent démontrer un lien clair avec les communautés noires qu'elles desservent et une bonne compréhension de celles-ci;
- Les organismes doivent fournir des preuves que la communauté soutient l'initiative proposée;
- Les organismes doivent être en mesure de fournir une preuve de propriété ou de bail à long terme.

Les groupes et les organismes admissibles ayant de grandes idées audacieuses pour faire avancer l'infrastructure sociale et économique dans les communautés noires peuvent demander jusqu'à 200 000 $ pour assurer l'expansion de programmes, services ou initiatives de commercialisation. La subvention vise à investir dans des organismes qui sont indispensables à leur secteur ou communauté, qui contribuent à un écosystème plus robuste pour les communautés noires et qui jettent les assises pour des changements transformateurs.

Types de Dépenses Admissibles

- Les dépenses suivantes sont admissibles à des fonds dans le cadre de ce volet de la subvention :
- Acquisition de biens ou d'installations, comme l'achat de terrains ou de bâtiments existants;
- Frais d'avocat et frais de clôture directement liés à l'acquisition d'un bien immobilier;
- Construction et rénovation. Nouvelle construction d'espaces appartenant à la communauté ou gérés par elle;
- Rénovations ou agrandissement d'installations appartenant à la communauté ou de propriétés louées à long terme;

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

- Frais d'architecture et d'ingénierie;
- Permis de construire et coûts connexes;
- Matériaux et main-d'œuvre pour la construction ou les rénovations;
- Amélioration de l'accessibilité :
  - » Installation de rampes, d'ascenseurs ou de monte-charges;
  - » Modification des salles de bains, des portes ou d'autres espaces pour les rendre accessibles;
  - » Amélioration des affiches et de l'orientation particulière;
- Équipement et mobilier :
  - » Achat d'appareils essentiels au fonctionnement de l'espace communautaire;
- Mobilier et accessoires directement liés à la fonction de l'espace communautaire;
- Coûts opérationnels (limités à 25 % de la subvention totale) :
  - » Services publics et entretien pour la première année de fonctionnement;
  - » Salaires du personnel directement lié à la gestion de l'espace;
- Frais d'assurance pour l'installation;
- Frais de gestion du projet (limités à 10 % de la subvention totale) directement liés à la construction, à la rénovation ou au fonctionnement de l'espace communautaire.

Types de Dépenses Admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles à des fonds dans le cadre de ce volet de la subvention :

- Services d'experts-conseils liés à l'aménagement de l'espace et à la participation communautaire;
- Coûts d'investissement encourus avant l'approbation de la demande de subvention au titre du Fonds pour le développement des communautés – source

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

Immobilisations;

- Équipement qui n'est pas fixe;
- Tous les coûts couverts par une autre source de financement;
- Activités religieuses ou politiques.

REMARQUE: Les organismes doivent avoir démontré par l'intermédiaire d'une évaluation de faisabilité, des besoins ou de viabilité ou d'une autre méthode que leur approche fonctionne, peut être élargie et peut être reproduite.

Exemples

- Un organisme B3 demande de fonds pour faire avancer un projet d'établissement d'une maison de soins de longue durée pour des aînés noirs;
- Un organisme à but non lucratif dirigé par des Noirs demande des fonds pour acheter et rénover des bâtiments afin de créer un espace communautaire axé sur l'autonomisation des jeunes Noirs;
- Un organisme communautaire demande des fonds pour rénover des espaces loués à long terme en une coopérative alimentaire qui servira d'espace de rassemblement et de marché pour les agricultrices et agriculteurs noirs et les personnes qui vendent produits alimentaires locaux;
- Un organisme communautaire demande des fonds pour faire progresser une initiative relative aux logements abordables;
- Un groupe d'organismes au service des femmes utilise les fonds pour rénover un centre qui offrira un modèle de soins multidisciplinaires intégrés à des survivantes de la traite des personnes;
- Un organisme B3 fournit un soutien à l'infrastructure à un organisme et mouvement de migrants et réfugiés qui veulent améliorer la justice;
- Un organisme sans but lucratif dans des communautés rurales ou nordiques ouvrira des espaces de travail partagés pour les entrepreneurs, les microentreprises et les travailleurs autonomes noirs.

La FPCN fournit l'ensemble des questions relatives à la demande de subvention afin de vous aider à préparer votre demande avant sa soumission finale dans le portail

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

de présentation des demandes. Vous pouvez utiliser les questions pour rédiger vos réponses à l'avance, rassembler toute les documents requis et planifier avec votre équipe.

Vous pouvez accéder aux questions relatives au volet Espaces communautaires ici.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

Processus de sélection

Toutes les demandes d'organismes admissibles seront examinées et sélectionnées par des membres de communautés noires. Les organismes admissibles incluent les organismes et les groupes de bienfaisance et sans but lucratif situés au Canada et dirigés par des Noirs, au mandat axé sur les Noirs et au service des Noirs. Tous les demandeurs seront avisés des résultats en février 2025.

Cercles de sélection communautaires

Les demandes seront choisies par les membres des cercles de sélection communautaires qui feront des recommandations à des fins d'octroi de fonds à d'autres niveaux de sélection, et ce, jusqu'au conseil d'administration de la FPCN. Les cercles de sélection communautaires seront composés de membres de la communauté noire élargie. Cette méthode participative vise à créer des liens entre les communautés, à financer des programmes et des chefs de file qui travaillent de près avec les communautés cernées, à bâtir et à améliorer la confiance et à soutenir les changements communautaires axés sur les Noirs.

Critères de sélection

Decisions will be made based on the extent that the proposed initiative by eligible B3 organizations:

- Les décisions seront prises en fonction de la mesure dans laquelle les initiatives proposées par les organismes B3 admissibles :
    - » répondent aux critères d'admissibilité en :
    - » abordant au moins un des trois domaines d'intervention;
    - » abordant un ou plusieurs des objectifs de développement durable et des déterminants sociaux de la santé;
    - » étant mises en œuvre dans les délais proposés et en respectant les fonds accordés;
    - » n'étant pas incluses dans la liste des activités non admissibles;
- produiront des résultats positifs pour les communautés noires du Canada.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

Reporting Requirements

Les organismes dont la demande de financement a été approuvée devront signer une entente de financement avant de recevoir le paiement de leur subvention. Conformément à l'entente de financement, les bénéficiaires doivent participer à deux étapes de présentation de rapports. Notre objectif est de nous permettre de continuer à apprendre des bénéficiaires, de créer des liens et des partenariats, de soutenir les communautés et de renouveler notre approche au financement.

- **Vérification mi-parcours:** À mi-parcours de l'initiative, on demandera aux bénéficiaires de rédiger un rapport de mi-parcours (narratif et financier) sur leurs initiatives. Ce rapport peut prendre la forme de mises à jour de haut niveau et d'une description des défis et des succès rencontrés à ce stade. Il sera possible de faire un rapport oral. Le personnel de la FPCN contactera les bénéficiaires pour connaître leur préférence et fixer un rendez-vous, le cas échéant.

- **Rapport final:** une fois les activités financées d'un projet terminées, c'est-à-dire au plus tard le 31 mars 2026, les bénéficiaires seront invités à rédiger un rapport final (narratif et financier) sur leurs initiatives.

Les informations recueillies dans ces rapports peuvent être échangées avec le gouvernement du Canada ou utilisées dans le cadre des travaux de la Fondation pour les communautés noires. Veuillez noter que la FPCN ne partagera aucun renseignement personnel avec le gouvernement du Canada.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

How to Apply

Nous encourageons les demandeurs intéressés à lire attentivement ce guide ainsi que les questions relatives aux demandes accessibles à partir de ce lien. Nous vous conseillons de rédiger votre candidature hors ligne avant de transférer vos réponses dans le portail de présentation des demandes. Lorsque vous êtes prêt à présenter votre demande, veuillez la soumettre au moyen de notre portail de présentation des demandes en ligne. La demande sera fournie dans d'autres formats dans le site Web. Nous vous conseillons de rédiger vos réponses et de rassembler toutes les pièces jointes avant de remplir votre demande dans le portail. Vous pouvez sauvegarder et revoir vos réponses avant de soumettre votre demande.

Le formulaire de demande est offert en français et en anglais.

Nous offrons un nombre limité de places pour les demandeurs qui doivent soumettre une demande oralement. Si cela vous intéresse, vous devez réserver une place en utilisant ce lien, sinon votre demande ne sera pas examinée. Des places seront offertes **entre le 28 octobre et le 8 novembre 2024.**

Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre votre demande au moyen du portail pour une raison quelconque, veuillez communiquer avec le personnel de la FPCN à grants@forblackcommunities.org avant la date limite de dépôt des demandes. Nous ferons notre possible pour vous aider.

Vous pouvez vous inscrire aux séances d'information suivantes :

- Webinaire en anglais : 8 octobre 2024 à xxxx
- Webinaire en français : 9 octobre 2024 à xxxx

Si vous pensez avoir besoin d'une séance de mentorat, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'un ou l'une de nos gestionnaires de programme. **Les séances de mentorat seront offertes du 10 octobre au 25 octobre 2024.**

Les demandes peuvent être soumises du 1er octobre au 8 novembre 2024 à 23 h 59 HP.

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada

Timeline

Début de la période de présentation des demandes	**1er octobre 2024**
Fin de la période de présentation des demandes	**8 novembre 2024 à 11 h 59 HP**
Examen des demandes	Novembre 2024 à janvier 2025
Demandeurs avisés	Février 2025
Subventions accordées	Mars 2025
Période de mise en œuvre	1er avril 2025 au 31 mars 2026

Funded in part by the Government of Canada's Black-Led Philanthropic Endowment Fund
Canada